

COMMUNIQUÉ COVID-19 – TÉLÉTRAVAIL OBLIGATOIRE ET PÉRIODES DES FÊTES

Montréal, le 16 décembre 2020

Les mesures mises en place hier par le gouvernement du Québec concernant la COVID-19 obligent la Régie à placer l'ensemble des employés en télétravail du 17 décembre 2020 jusqu'au 10 janvier 2021 inclusivement.

La clientèle est donc invitée à contacter le personnel de la Régie par courriel, ou à défaut, par téléphone.

La transmission des documents et procédures par courriel à l'adresse rmaaqc@rmaaq.gouv.qc.ca demeure privilégiée. Pour les fichiers dont la taille est supérieure à 40 Mo, nous vous référons à la [procédure](#) applicable, laquelle est disponible sur notre site Internet.

Finalement, nous vous demandons de ne pas vous présenter dans nos bureaux.

Veillez noter que nos bureaux seront fermés les 24, 25, 28 et 31 décembre 2020 ainsi que les 1^{er} et 4 janvier 2021 pour la période des Fêtes.

Nous vous remercions de votre collaboration.